



FLASH INFOS COMMUNALES

Spécial Assainissement

La Tranche 1 des travaux d'assainissement et raccordements individuels commencent !

Comme indiqué dans notre premier Flash Infos Communales, la station d'épuration et le réseau sont prêts à fonctionner.

Pour la phase 1, les travaux sur la partie publique ont été réalisés par la commune. Elle a mis en place les ouvrages de raccordement situés sous la voie publique qui s'étendent jusqu'au branchement d'assainissement à la limite du domaine public.

Il est temps de passer aux travaux de raccordement.

Le raccordement au collecteur public des eaux usées comprend des travaux sur le domaine public et des travaux sur le terrain de l'habitation à raccorder.

Les travaux sur la partie privée (branchement d'assainissement à la limite de la propriété jusqu'à l'espace public) sont réalisés par les administrés à leurs frais.

Attention vous devez impérativement retirer un dossier en mairie pour vous connecter au réseau d'assainissement

Vos travaux ont d'ores et déjà été réalisés et vous n'avez plus qu'à vous raccorder :

Vous pouvez dès maintenant vous rendre à la Mairie pour retirer un dossier qui sera à compléter et qui vaudra en réception finale un accord de raccordement. Ce dossier répondra à l'ensemble de vos questions.

Pour la phase 2 :

Vos travaux n'ont pas débuté, mais vous êtes prêt à les réaliser rapidement :

Dès la semaine 17 (à compter du lundi 22 avril 2024), Vous pourrez également vous rendre à la Mairie pour retirer un dossier qui sera à compléter et qui vous ouvrira votre droit au raccordement.

A l'issue de vos travaux de raccordement individuel, une vérification de conformité sera effectuée par la société Veolia.